

ACCOMPAGNEMENT VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

PUBLIC VISÉ

Toute personne, sans condition d'âge, de niveau d'études ou de statut professionnel :

- salariés du secteur privé ou public,
- demandeurs d'emploi,
- travailleurs indépendants,
- bénévoles ou personnes en reconversion.

Vous avez une expérience professionnelle ? Vous souhaitez décrocher un diplôme ou une certification en relation avec celle-ci ? La VAE est sans doute la solution faite pour vous !

En tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours, nous assurons votre accompagnement depuis votre candidature jusqu'à l'entretien post-jury sur une liste de certifications.

Objectifs :

- Reconnaître l'expérience acquise et la valoriser par un diplôme.
- Aider le candidat dans le montage de la demande.
- Apporter un appui technique à l'expression écrite et orale du candidat.
- Apporter une aide méthodologique à la formalisation et à la présentation de l'activité professionnelle du candidat pour rédiger son dossier de validation (Livret 2 ou dossier professionnel).
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury.

Méthode pédagogique

- Accompagnement individualisé par l'architecte Accompagnateur de Parcours.
- Simulations et jeux de rôle pour la préparation orale.
- Entretien individuel.
- Ateliers collectifs.
- Accès aux contenus et aux ressources sur la plate-forme Acsea Formation.



LIEUX DE FORMATION

- Calvados

DÉLAIS D'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT

- Entrée possible tout au long de l'année civile.

MODALITÉS D'ÉVALUATION/VALIDATION

- Respect de l'avancement du dossier de validation VAE.
- Respect du calendrier fixé en début d'accompagnement.

FINANCEMENT

- Les coûts de l'accompagnement sont financés par France VAE (pour certification dans la liste).
- Pour les certifications hors liste France VAE : nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenant.e.s en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez la référente handicap : acseaf.handicap@acsea.asso.fr



ACCOMPAGNEMENT VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Prérequis

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée – (sous réserve d'éligibilité à une prise en charge financière France VAE ou autre).

Contenus de l'accompagnement

- Détermination du programme d'accompagnement : conditions de passation, de déroulement et des modalités d'organisation de la session d'examen, réalisation du dossier de validation...).
- Accompagnement à la rédaction du dossier de recevabilité.
- Accompagnement à la rédaction du dossier de validation.
- Préparation au passage devant le jury : déroulement, modalités et critères d'évaluation de l'examen avec les attendus du jury.

Durée de l'accompagnement

- La durée peut varier en fonction des besoins du candidat et de la certification visée.
- Accompagnement : 50 heures maximum (individuelles et collectives) et 70 heures maximum de formation si nécessaire.